COMPTE DE RESULTAT (En K€)

Compte de résultat	2023	2022
Chiffre d'affaires	**246 766**	**241 325**
Autres produits d'exploitation	**4 836**	**4 524**
Achats consommés	**(134 804)**	**(125 509)**
Charges de personnel	**(25 869)**	**(22 796)**
Autres charges d'exploitation	**(33 784)**	**(36 232)**
Impôts et taxes	**(2 428)**	**(1 711)**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(13 060)**	**(10 380)**
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	**41 657**	**49 221**
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquistion	**(286)**	**(285)**
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	**41 371**	**48 936**
Charges et produits financiers	**413**	**707**
Charges et produits exceptionnels	(584)	412
Impôts sur les résultats	**(12 239)**	**(11 834)**
Résultat net des entreprises intégrées	**28 961**	**38 221**
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**28 961**	**38 221**
Intérêts minoritaires	4 914	4 336
Résultat net (part du groupe)	**24 047**	**33 885**

SCIERIE ARCHIMBAUD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3 370 000 €
Siège social : 79170 SECONDIGNE SUR BELLE

388 218 745 RCS NIORT

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Au 30 septembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe SCIERIE ARCHIMBAUD comprenait les sociétés suivantes :

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SAS SCIERIE ARCHIMBAUD, société mère consolidante :

SOCIETES	% de contrôle du groupe	Méthode
SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS	100	IG
SAS SCIERIE ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	100	IG
SAS SCIERIE MIGEON	100	IG
SAS COGELAND	100	IG
SAS LA BELLE INVEST	100	IG
SARL ARCHIMMOB	100	IG
SAS ARCHIBLOCK	100	IG
SAS FRANCEPAL	100	IG
SAS LA BELLE MANAGERS	57,14	IG
SAS ABB WOOD	60	IG
SARL PALLETS MIDDLE EAST CO	66,66	IG
ABB WOOD BRAZIL	100	IG
PACK & STACK WOOD	99	IG
SAS ALPIN PELLET	51	IG
SAS SAVOIE PAN	100	IG
SARL LOGIFOR	50	IP
SAS LAMARQUE	100	IG

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Modifications de la détention capitalistique :

- Constitution de la société LAMARQUE, société par actions simplifiée au capital de 250 000 € dont le siège social est à SECONDIGNE SUR BELLE (Deux-Sèvres), 7 chemin de Dare, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de NIORT sous le numéro 954 034 443, par souscription en numéraire de la société SCIERIE ARCHIMBAUD de 100% des titres de ladite société en date du 16 juin 2023.

Sortie du périmètre de consolidation :

- Aucune sortie du périmètre de consolidation n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Modalités de consolidation :

Toutes les sociétés détenues de manière exclusive à plus de 50 % clôturent leurs comptes au 30 septembre et font l'objet d'une intégration globale, à l'exception de :

- la société **LOGIFOR** détenue à 50 %, qui clôture ses comptes au 30 juin et est consolidée par intégration proportionnelle.

- la société **FRANCIA PELLETS**, filiale italienne qui n'est pas consolidée car considérée comme non significative.

Les sociétés étrangères, PALLET MIDDLE EAST, PACK & STACK WOOD et ABB WOOD BRESIL clôturent, quant à elles, leurs comptes au 31 décembre. Des situations intermédiaires au 30 septembre 2023 ont été retenues pour la consolidation des comptes.

ACTIVITE DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires consolidé HT ressort à 246 766 K€ contre 241 325 K€ lors de l'exercice précédent, se décomposant comme suit :

Libellé	2023	France	Export
Scierie	47 154	25 272	21 882
Palettes	96 761	65 004	31 757
Granulés	91 698	74 305	17 393
Dés à Palettes	5 223	3 059	2 164
Production d'électricité	5 931	5 931	0
Total	**246 766**	**173 570**	**73 196**
2022	241 325	159 012	82 312
2021	144 380	101 001	43 379

Le résultat d'exploitation (avant dotations aux amortissements et dépréciations) ressort à 41 657 K€ contre 49 221 K€ pour l'exercice précédent et le résultat courant avant impôts à 42 070 K€ contre 49 928 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat net (part du groupe), il s'établit à 24 047 K€ contre 33 885 K€ pour la précédente clôture.

Il est à noter que le groupe a créé une unité de sciage au Brésil. Le montant global de l'investissement s'élève à 33 M€. L'activité a démarré en octobre 2022. Le chiffre d'affaires du premier exercice est de 12 M€, la capacité annuelle de production est de l'ordre de 150 000 m³ et le chiffre d'affaires prévisionnel devrait s'établir à 40 M€.

Evolution prévisible du Groupe

Pour l'exercice 2023/2024, nous restons prudents sur les prévisions, compte tenu du contexte économique inflationniste et des évènements politiques et militaires qui perdurent en Europe de l'Est étant ici toutefois rappelé qu'au 30 septembre 2023, les sanctions et restrictions économiques qui visent la Russie n'ont pas eu de répercussions sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passif.

Evénements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes consolidés

Depuis le 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES CONSOLIDEES

Examen des comptes et résultats

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont alignés sur ceux de la société mère. Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

1. SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	62 466 731	78 982 465
Résultat d'exploitation	14 612 953	11 641 038
Résultat financier	10 242	132 096
Résultat exceptionnel	-612 719	-341 196
Impôt	3 534 073	3 009 575
Résultat net	10 476 402	8 422 363

2. *SAS SCIERIE ARCHIMBAUD LABOUHEYRE*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	61 301 479	54 183 973
Résultat d'exploitation	16 984 778	15 433 603
Résultat financier	43 825	142 097
Résultat exceptionnel	-60 182	-1 428 184
Impôt	4 355 296	3 827 684
Résultat net	12 613 126	10 319 831

3. *SAS SCIERIE MIGEON*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	30 867 575	39 220 671
Résultat d'exploitation	7 450 049	7 282 542
Résultat financier	54 972	-72 795
Résultat exceptionnel	272 324	-292 943
Impôt	1 975 269	1 834 442
Résultat net	5 802 076	5 082 363

4. *SAS COGELAND*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	6 533 299	5 832 114
Résultat d'exploitation	11 332	255 055
Résultat financier	44 914	27 796
Résultat exceptionnel	-11 726	-18 240
Impôt	11 130	70 122
Résultat net	33 389	194 489

5. *SAS ALPIN PELLET*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	30 800 744	30 527 400
Résultat d'exploitation	4 613 787	5 464 918
Résultat financier	-64 106	-94 324
Résultat exceptionnel	-227 218	-388 091
Impôt	1 089 296	1 341 684
Résultat net	3 233 167	3 640 820

7. *SAS LA BELLE INVEST*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-4 634	-2 272
Résultat financier	-5 253	0
Résultat exceptionnel	8 000	0
Impôt	0	0
Résultat net	-1 886	-2 272

8. *SAS SAVOIE PAN*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	9 407 695	7 512 795
Résultat d'exploitation	541 656	238 966
Résultat financier	-60 925	-52 268
Résultat exceptionnel	7 206	9 010
Impôt	123 846	52 872
Résultat net	364 091	142 835

9. *SARL ARCHIMMOB*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	1 145 825	1 003 010
Résultat d'exploitation	274 670	208 656
Résultat financier	-244 267	-98 538
Résultat exceptionnel	11 443	31 135
Impôt	10 486	33 148
Résultat net	31 360	108 105

10. *SAS LOGIFOR*

La date de clôture de la société LOGIFOR est fixée au 30 juin.

Compte tenu de la date de clôture antérieure de trois mois et de l'absence d'évènements significatifs postérieurs au 30 juin 2023, les comptes annuels ont été retenus pour la consolidation.

	Ex. 30/06/2023	Ex. 30/06/2022
Chiffre d'affaires	17 435 798	14 759 771
Résultat d'exploitation	409 076	388 785
Résultat financier	-16 538	-5 065
Résultat exceptionnel	24 061	-308 158
Impôt	104 359	20 780
Résultat net	312 240	54 781

11. *SAS ARCHIBLOCK*

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	8 427 866	16 494 009
Résultat d'exploitation	-2 305 799	2 091 955
Résultat financier	-271 366	-219 477
Résultat exceptionnel	-825 071	-1 621 397
Impôt	-480	0
Résultat net	-3 401 757	251 081

12. SAS FRANCEPAL

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	17 925 531	23 515 521
Résultat d'exploitation	1 235 622	2 995 763
Résultat financier	88 155	77 300
Résultat exceptionnel	-101 920	-936 298
Impôt	292 681	567 862
Résultat net	929 176	1 568 903

13. SAS LA BELLE MANAGERS

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-5 880	-6 259
Résultat financier	30 907	27 113
Résultat exceptionnel	-280	-280
Impôt	0	0
Résultat net	24 748	20 574

14. SAS ABB WOOD

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	115 000	171 000
Résultat d'exploitation	25 789	74 835
Résultat financier	-110 988	620 024
Résultat exceptionnel	-63 711	-204 123
Impôt	4 625	184 138
Résultat net	-153 535	306 597

15. SARL PALLETS MIDDLE EAST CO

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	9 074 264	22 412
Résultat d'exploitation	235 722	3 157
Résultat financier	-25 028	39 015
Résultat exceptionnel	5 659	13 862
Impôt	0	0
Résultat net	216 353	56 035

16. ABB WOOD BRAZIL

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	12 020 967	126 349
Résultat d'exploitation	-7 249 704	-1 097 802
Résultat financier	72 081	1 499 486
Résultat exceptionnel	-626 358	193 026
Impôt	62 430	0
Résultat net	-7 866 400	594 709

17. PACK & STACK WOOD

	Ex. 30/09/2023	Ex. 30/09/2022
Chiffre d'affaires	31 690 656	38 547 980
Résultat d'exploitation	2 937 254	3 297 410
Résultat financier	1 835 259	-344 208
Résultat exceptionnel	-49 106	-9 622
Impôt	0	0
Résultat net	4 723 407	2 943 580

18. LAMARQUE

La société LAMARQUE a clôturé son premier exercice comptable au 30 septembre 2023.

	Ex. 30/09/2023
Chiffre d'affaires	0
Résultat d'exploitation	-2 453
Résultat financier	-2 099
Résultat exceptionnel	0
Impôt	0
Résultat net	-4 552

Votre Président vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jean-Pascal ARCHIMBAUD
Président Directeur Général

SCIERIE ARCHIMBAUD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3 370 000 €
Siège social : 79170 SECONDIGNE SUR BELLE

388 218 745 RCS NIORT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mars,
A neuf heures,

Les actionnaires de la société SCIERIE ARCHIMBAUD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal ARCHIMBAUD, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

Les deux actionnaires acceptant cette fonction, appelés comme scrutateurs, sont :

- Monsieur Jean-Pascal ARCHIMBAUD,
- LE FONDS ARCHIMBAUD POUR L'HOMME ET LA FORET,

Monsieur Pierre-Louis ARCHIMBAUD, représentant légal de la SC GENERATION ARCHIMBAUD est désigné comme secrétaire.

Monsieur Martin SCHNAPPER et la société ACCIOR CONSULTANTS, Commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sont .absents....excusée

Madame Hélène CHARLES, représentante de la masse des obligataires de la Société, est .absente...

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent ...168.500..... actions sur les 168 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés le cas échéant, et la liste des actionnaires,

JPA PLA

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2023,
- les rapports de gestion de la Société et de gestion du groupe établis par le Conseil d'administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport de gestion du groupe,
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et décisions à cet égard,
- Expiration des mandats d'un des Commissaires aux comptes titulaires et du Commissaire aux comptes suppléant et décision à cet égard,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport de gestion du groupe, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à Monsieur Jean-Pascal ARCHIMBAUD, Président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée jusqu'au 15 juin 2023 et Président Directeur Général de la société sous sa forme de société anonyme à conseil d'administration depuis cette date, ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs de la société sous sa nouvelle forme, quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **9 051 958,40 €** de la manière suivante :

Affectation du résultat :

➢ **Réserve légale** *(qui est ainsi intégralement dotée)*		**167 000,00 €**
➢ **Dividendes** *attribués comme suit :*		**675 000,00 €**
➢ *Dividendes prioritaire aux titulaires des actions « P »* *(soit 7€/action « P »)*	*69 916,00 €*	
➢ *Dividendes complémentaires*	*605 084,00 €*	
- *aux titulaires des actions « P »*	*0 €*	
- *aux titulaires des actions « O »* *(soit 3,82€/action « O »)*	*605 084,00 €*	
➢ **Autres réserves**		**8 209 958,40 €**
Total		**9 051 958,40 €**

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Le versement sera effectué, déduction faite, pour l'actionnaire personne physique, des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) ainsi que du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 % du dividende brut).

PLA

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, au titre de la présente distribution ou de tout autre revenu éligible à la réfaction de 40% et perçu par l'actionnaire personne physique au cours de la même année, si option par ce dernier de l'imposition de ses revenus au barème progressif de l'impôt sur les revenus (conformément à la publication au journal officiel en date du 31 décembre 2017 de la loi de finances pour 2018).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice clos le 30/09/2020		Exercice clos le 30/09/2021 (affectation rectifiée selon décision unanimes des associés du 31/03/2022)		Exercice clos le 30/09/2022	
	Dividende prioritaire	Dividende ordinaire	Dividende prioritaire	Dividende ordinaire	Dividende prioritaire	Dividende ordinaire
Montant total des dividendes distribués	NA	500 000 €	0 €	0 €	139 832 €	998 626 €
Dividende payé par action	NA	2,50 €	0 €	0 €	14 €	6,30 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement	NA	500 000 €	/	/	139 832 €	998 626 €
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement	NA	0 €	/	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte, d'une part, qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice et, d'autre part, de la poursuite de la convention conclue avec le FONDS ARCHIMBAUD POUR L'HOMME ET LA FORET au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, portant sur du mécénat de compétence, convention conclue et régulièrement approuvée par l'Assemblée Générale de la Société sous son ancienne forme, et qui s'est poursuivie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, à la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Martin SCHNAPPER et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société CABINET LAFITTE ET ASSOCIES sont arrivés à expiration et décide :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Martin SCHNAPPER pour une nouvelle période de six (6) exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029 ;

PCA

- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société CABINET LAFITTE ET ASSOCIES et de nommer en remplacement pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029, Monsieur Stéphane D'OLIVEIRA, exerçant à MERIGNAC (Gironde), 159 avenue de la Marne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme brute de 14 000 € et ce, pour l'exercice en cours ouvert le 1er octobre 2023.

L'Assemblée Générale précise toutefois que, dans l'hypothèse où en sus des réunions semestrielles, le Conseil d'administration était amené à se réunir de manière exceptionnelle au cours de l'exercice, un budget supplémentaire de 7 000 € bruts par réunion du Conseil d'administration sera attribué dans la limite de deux (2) réunions exceptionnelles par an.

Cette enveloppe de 14 000 € s'applique pour l'exercice en cours, ouvert le 1er octobre 2023 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Elle invite le Conseil d'administration à se prononcer sur la répartition desdits jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs | Le Président | Le Secrétaire

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Méthodes et principes de consolidation

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01, qui abroge et remplace le règlement CRC99-02.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :
. continuité de l'exploitation
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
. indépendance des exercices

N.B. : Sauf précision contraire, toutes les unités monétaires sont exprimées en milliers d'euros.

1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1-Sociétés consolidées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IP)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE)

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

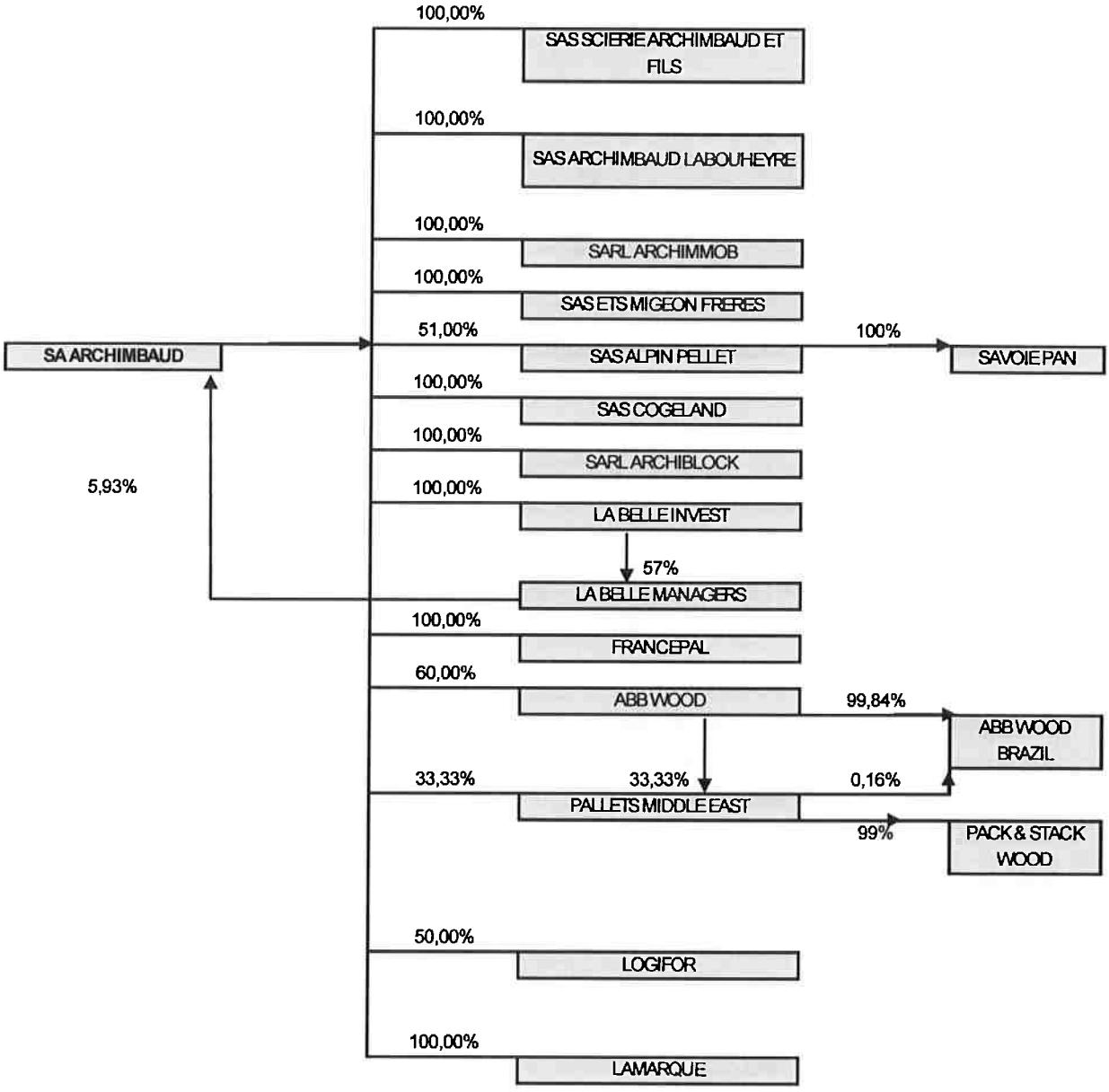
Au 30 septembre 2023, le périmètre comprenait 17 sociétés contre 16 à la clôture de l'exercice précédent.

Libellé	Pays	Méthode	% de Contrôle	% d'intérêt (Clôture)	% de Contrôle n-1	% d'intérêt n-1
ABB WOOD	France	IG	60,00	58,42	60,00	58,42
ABB WOOD BRAZIL	Brésil	IG	100,00	59,16	100,00	56,43
ARCHIBLOCK	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ALPIN PELLET	France	IG	51,00	49,66	51,00	49,66
ARCHIMBAUD ET FILS	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ARCHIMMOB	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
LA BELLE INVEST	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
COGELAND	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
FRANCEPAL	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
LAMARQUE	France	IG	100,00	97,37		
LOGIFOR	France	IP	50,00	48,69	50,00	48,69
LA BELLE MANAGERS	France	IG	57,14	55,64	57,14	55,64
MIGEON	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
PALLETS MIDDLE EAST	Emirats Arabes Unis	IG	66,66	51,93	66,66	51,93
PACK & STACK WOOD	Emirats Arabes Unis	IG	99,00	51,41	99,00	51,41
SAVOIE PAN	France	IG	100,00	49,66	100,00	49,66

1.2 – Variation du périmètre de consolidation

- Souscription de la totalité des titres de la SAS LAMARQUE lors de sa création en juin 2023. La société a commencé son activité en octobre 2023.
- La souscription aux augmentations de capital de ABB WOOD dans ABB WOOD BRESIL s'est traduite par une relution de ABB WOOD (67 % à 99.84 %) au détriment de PALLET MIDLLE EAST (dilution de 33% à 0.16%). Le pourcentage de détention du groupe reste identique.

1.3 – Organigramme



2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 - Méthodes de consolidation

Les règles d'intégration dans le périmètre de consolidation sont définies comme suit :

Aucune limitation n'intervient dans le périmètre par application d'un critère de nature d'activité ; toutefois, la société T.I.B. n'est pas consolidée car l'activité est arrêtée et la société est destinée à être vendue. Tous les actifs afférents à cette structure sont dépréciés.

Les sociétés détenues de manière exclusive à plus de 50 % font l'objet d'une intégration globale. Cependant, la filiale italienne FRANCIA PELLETS, entrée dans le Groupe à la suite de l'achat de la société ALPIN PELLET, n'est pas consolidée car est considérée comme non significative.

La société LOGIFOR détenue à 50 % est consolidée par intégration proportionnelle.

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle ont été éliminés.

2-2 - Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté dans les capitaux propres.

2.3 - Dates de clôture

La date de clôture des différentes sociétés est le 30 septembre.

La SAS LOGIFOR clôture ses comptes annuels au 30 juin. Compte tenu de la date de clôture antérieure de trois mois et de l'absence d'évènements significatifs postérieurs au 30 juin 2023, les comptes annuels ont été retenus pour la consolidation.

Les sociétés étrangères, PALLET MIDDLE EAST, PACK & STACK WOOD et ABB WOOD BRESIL clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des situations intermédiaires au 30 septembre 2023 ont été retenues pour la consolidation des comptes.

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont alignés sur ceux de la société mère.

3.1 - Ecarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisitions sont présentés dans la rubrique immobilisations incorporelles sur une ligne séparée, Ecarts d'acquisition.

Ils correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

Les critères de détermination de la durée d'utilisation des écarts d'acquisitions, sont déterminés sur la base des aspects techniques, économiques et juridiques.

Cette analyse conduit à considérer soit un usage illimité soit un usage limité de ces actifs incorporels.

Ecarts d'acquisitions ayant une durée d'utilisation illimité :

En application du Règlement ANC 2020-01, art 231.11, les écarts d'acquisitions positifs dont la durée d'utilisation est illimitée, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Ces écarts d'acquisitions sont donc évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeurs.

Ecarts d'acquisitions ayant une durée d'utilisation limité :

Lorsque sa durée d'utilisation est limitée, l'écart d'acquisition positif est amorti linéairement sur sa durée de vie.

Au titre de l'exercice, la société considère que les écarts d'acquisition calculés sur les sociétés des Emirats Arabes Unis, soit PALLETS MIDDLE EAST et PACK & STACK WOOD, sont limités dans le temps et ont été amortis sur une durée de 5 ans.

Ecarts d'acquisitions négatifs :

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il correspond soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise ou à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses.

La comptabilisation de cet écart se fait par une inscription au passif du bilan consolidé en provision pour risques et charges. L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition, soit immédiatement dans le résultat de l'exercice d'acquisition.

Libellé	2022	2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	**9 815**	**9 815**						
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 373)	(3 659)			(286)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	6 442	6 156			(286)			
Ecart d'acquisition passif	**1**	**1**						
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette	1	1						

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Ecarts d'acquisition en K€	Brut	Amort. antérieurs	Dotation de l'exercice	Net
ARCHIMBAUD ET FILS	284	284		
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	72	72		
MIGEON	525	446		79
ALPIN PELLET	963	569		394
COGELAND	3 794	1 423		2371
SAVOIE PAN	377	8		369
FRANCEPAL	2 371			2371
PALLET MIDDLE EAST	306	121	61	124
PACK AND STACK WOOD	1 123	450	225	448
Total	**9 815**	**3 373**	**286**	**6 156**

3.2 - Frais d'établissement et de pré-exploitation

Ces frais sont retraités en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3.3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des actifs sont réputés avoir été comptabilisés en charges au moment de leur réalisation.

En application de l'approche par les composants définie par les règlements comptables CRC n° 2002-10 et CRC n° 2004-06, les postes de constructions, d'aménagements et d'installations relatifs aux différents bâtiments sont désormais décomposés selon quatre éléments amortis sur les durées suivantes :

- Bureaux
 - Gros œuvre 40 ans
 - Façades étanchéité 20 ans
 - Installations générales 15 ans
 - Agencements 15 ans

- Bâtiments industriels
 - Gros œuvre 25 ans
 - Façades étanchéité 20 ans
 - Installations générales 15 ans
 - Agencements 15 ans

Les plans d'amortissements retenus dans les comptes sociaux sont repris dans les comptes consolidés. En conséquence, les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	36	36					
Concessions, brevets et droits similaires	866	1 202	330	(4)			10
Fonds commercial	2 411	2 411					
Autres immobilisations incorporelles	150	150	0				(0)
Ecart d'acquisition	9 815	9 815					
Immobilisations incorporelles	**13 278**	**13 614**	**330**	**(4)**			**10**
Terrains	1 723	2 123	400				
Agencements et aménagements de terrains	10 262	10 881	1 047	(428)			
Constructions	24 499	40 539	3 508	(8)			12 540
Constructions sur sol d'autrui	4 638	5 257	587				32
Installations techniques, matériel & outillage	103 949	122 068	19 398	(2 053)			774
Autres immobilisations corporelles	13 841	15 662	1 991	(154)			(16)
Immobilisations corporelles en cours	16 011	10 402	8 738	(349)			(13 997)
Avances et acomptes s/immo. corp.	7 515	4 289	4 134	(7 361)			
Immobilisations corporelles	**182 439**	**211 220**	**39 803**	**(10 354)**			**(668)**
Total	**195 716**	**224 834**	**40 133**	**(10 358)**			**(657)**

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	(30)	(33)	(3)				
Concessions, brevets et droits similaires	(713)	(772)	(63)				4
Autres immobilisations incorporelles	(149)	(149)	(0)				(0)
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 373)	(3 659)	(286)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(4 265)**	**(4 613)**	**(352)**				**4**
Agencements et aménagements de terrains	(3 303)	(3 597)	(722)				428
Constructions	(7 466)	(8 712)	(1 175)				(72)
Constructions sur sol d'autrui	(1 260)	(1 469)	(209)				
Installations techniques, matériel & outillage	(59 255)	(65 126)	(8 040)				2 169
Autres immobilisations corporelles	(9 553)	(10 794)	(1 393)				152
Amortissements des immobilisations corporelles	**(80 837)**	**(89 698)**	**(11 539)**				**2 678**
Amortissements sur actif immobilisé	**(85 102)**	**(94 311)**	**(11 891)**				**2 682**

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations des immobilisations incorporelles							
Autres immobilisations corporelles	(9)	(9)					
Immobilisations corporelles en cours	(248)	(188)		59			
Dépréciations des immobilisations corporelles	**(257)**	**(197)**		**59**			
Dépréciations sur actif immobilisé	**(257)**	**(197)**		**59**			

3.4 - Crédit-bail

Le coût du crédit-bail immobilier et mobilier a été retraité pour être comptabilisé, d'une part en amortissements, d'autre part en frais financiers. Ainsi, la valeur des biens financés par crédit-bail a été constatée à l'actif du bilan, la contrepartie étant inscrite en dette financière. Les biens immobiliers financés par crédit-bail ont également été décomposés selon les mêmes règles que celles appliquées aux actifs immobiliers en pleine propriété.

3.5 - Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Variation des Immobilisations Financières

Libellé	2022	2023	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	516	873	357					(0)
Créances rattachées à des part. < 1 an	2 930	5 040	887	(261)				1 484
Intérêts courus sur créances et prêts	1 523	79	40					(1 484)
Titres immobilisés (non courants)	12	12	0					
Prêts	429	716	287					
Dépôts et cautionnements versés	1 242	790	7	(459)				
Immobilisations financières	**6 652**	**7 510**	**1 577**	**(719)**				**(0)**
Actifs financiers	**6 652**	**7 510**	**1 577**	**(719)**				**(0)**

Les créances rattachées correspondent à des avances consenties à des filiales non consolidées.

Ventilation immobilisations Financières :

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations < 1 an	5 040	5 040					
Intérêts courus sur créances et prêts	79	79					
Prêts	716	316					400
Dépôts et cautionnements versés	790	790					
Total	**6 624**	**6 224**					**400**

Suivi des provisions sur immobilisations financières

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	(147)	(168)	(21)				
Autres créances ratt. à des part. part < 1 an	(1 701)	(1 801)	(100)				
Prêts		(25)	(25)				
Dépôts et cautionnements	(1)	(1)					
Dépréciations sur immobilisations financières	**(1 849)**	**(1 995)**	**(146)**				
Dépréciations sur actif financier	**(1 849)**	**(1 995)**	**(146)**				

La provision pour dépréciation des autres créances rattachées à des participations concerne principalement la société TIB pour un montant de 1 695 k€.

3.6 - Stocks

Les matières premières sont évaluées suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».
Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les produits et matières premières en stocks issus des opérations intra-groupes ont fait l'objet d'un retraitement pour neutraliser la marge. Cette élimination de marge est imputée sur le résultat de la société ayant produit les biens.

Stocks et en-cours

	2023			2022		
Libellé	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	15 567	(37)	15 531	19 227	(50)	19 178
En-cours de biens	1 599		1 599	1 195		1 195
Produits intermédiaires finis	15 680	(926)	14 754	10 719	(5)	10 714
Stocks de marchandises	555		555	243		243
Stocks et en-cours	**33 402**	**(963)**	**32 438**	**31 384**	**(55)**	**31 330**

3.7 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

3.8 - Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, soit 25 % (idem n-1), sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Le montant des impôts différés passifs est comptabilisé en autres dettes pour un montant de 5 622 k€. L'impôt différé inscrit en charge au 30 septembre 2023 s'élève à 512 K€.

3.9 - Intérêts minoritaires

Ils sont représentatifs de la quote-part des associés autres que la SCIERIE ARCHIMBAUD dans la situation nette des sociétés filiales.

3.10 – Subventions d'investissements

Elles sont inscrites en capitaux propres pour le montant net d'impôt différé. La part revenant au groupe est inscrite sur une ligne spécifique « Subventions d'Investissement nettes », et la part revenant aux minoritaires est incluses dans le montant global « Intérêts Minoritaires ».

3.11 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an		5	5				
Provisions pour pertes de change	280	40	40				(280)
Autres provisions pour risques < 1 an	183	233	118	(67)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	214	197	4	(14)			(7)
Autres provisions pour charges < 1 an	445	442	146	(150)			
Provisions	**1 123**	**917**	**314**	**(232)**			**(287)**

3.12 – Provision pour indemnité de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions des conventions collectives applicables dans les sociétés françaises. Elles sont exprimées pour le montant des engagements au 30 septembre 2023 net de l'épargne constituée à cette même date.

Lorsque l'épargne constituée est supérieure à l'engagement, une charge constatée d'avance est constatée. Lorsque l'épargne est inférieure à l'engagement, une provision pour risque est comptabilisée.

Au titre de l'exercice, la société a comptabilisé 93 k€ de charges constatées d'avance et une provision de 197 k€.
Les différents paramètres retenus pour calculer ces indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4,06%	3,74%
Table de mortalité	TH/TF 00-02	TH/TF 00-02
Age de départ	64 ans	62 ans
Taux de turn-over	3%	3%
Méthode	rétro prorata-temporis	rétro prorata-temporis

3.13 - Fiscalité

Les sociétés suivantes ont opté pour l'intégration fiscale :

Libellé
SCIERIE ARCHIMBAUD (Tête de groupe)
ARCHIBLOCK
ARCHIMBAUD ET FILS
ARCHIMMOB
LA BELLE INVEST
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE
MIGEON

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque entité fiscale supporte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

3.14 – Emprunts

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	3 600	3 600					
Emprunts Crédits Baux	8 729	7 501	196	(1 424)			
Avances Remboursables	50			(50)			
Emprunts auprès établiss. de crédit	63 550	62 092	13 532	(14 990)			
Dépôts et cautionnements reçus	46	47	2	(1)			
Emprunts Participatifs	8 000	8 000					
Autres emprunts et dettes assimilées	1 453	1 341		(112)			
Intérêts courus sur emprunts	382	395	100	(87)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	3	31	28				
Concours bancaires (dettes)	31	65	34				
Dettes financières	**85 844**	**83 072**	**13 892**	**(16 664)**			

Ventilation des dettes financières

	Totaux	- 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 600	0	0	0	0	0	3 600
Crédit Baux	7 501	1 167	1 210	1 230	1 256	1 265	1 373
Emprunts auprès établiss. de crédit	62 092	16 113	15 295	13 069	9 216	4 422	3 978
Dépôts et cautionnements reçus	47		47				0
Emprunts Participatifs	8 000	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000
Autres emprunts et dettes assimilées	1 341	99	558	107	111	116	351
Intérêts courus sur emprunts	395	395	0	0	0	0	0
Concours Bancaires	31	31					0
Intérêts courus	65	65					0
Total des dettes financières	**83 072**	**17 870**	**17 109**	**16 405**	**12 583**	**7 803**	**11 301**

3.15 - Produits et charges financiers

Produits financiers

Libellé	2023	2022
Reprise sur dépréciation titres - groupe		38
Gains de change sur opérations financières	4 239	2 424
Autres produits financiers	589	272
Produits financiers	**4 828**	**2 733**

Charges financières

Libellé	2023	2022
Charges d'intérêts	(1 718)	(1 587)
Pertes de change sur opérations financières	(2 178)	(195)
Autres charges financières	(333)	(238)
Dot. aux provisions à caractère financier	(40)	
Dot. dépr. sur actifs financiers	(146)	(6)
Charges financières	**(4 416)**	**(2 026)**

3.16 - Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels

Libellé	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	3
Produits excep. s/ exercices antérieurs	6	41
Produits de cession d'immo. incorp.	322	289
Produits de cession d'immo. corp.	42	71
Produits de cession de titres		87
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	334	621
Rep. sur provisions réglementées	10	
Produits exceptionnels	**714**	**1 112**

Charges exceptionnelles

Libellé	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(41)	(277)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(685)	(22)
VNC des titres conso cédés		(65)
VNC des immo. incorp. cédées	(270)	
VNC des immo. corp. cédées	(254)	(312)
Autres charges exceptionnelles	(12)	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(21)	(23)
Dotations aux provisions réglementées	(10)	0
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(5)	
Charges exceptionnelles	**(1 298)**	**(700)**

Les charges sur exercices antérieures intègrent essentiellement des pertes réalisées au Brésil.

3.17 – Impôt sur le résultat

Charges d'impôts

Libellé	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	(11 803)	(10 967)
Impôts différés	(513)	(1 012)
Imposition forfaitaire	(62)	
Crédits d'impôts	138	144
Charges d'impôts	**(12 239)**	**(11 834)**

La preuve d'impôt se décompose comme suit :

Libellé	2023.09
Résultat des entreprises intégrées	**28 961**
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	**(12 525)**
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	**41 486**
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	**(10 371)**
Effets des différences de base	**(136)**
Effets des différences de taux	**(713)**
Effets des dispositions fiscales particulières	**(1 019)**
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(12 239)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(12 239)

4- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Usine Brésil :

Le groupe a créé une unité de sciage au Brésil. Le montant global de l'investissement s'élève à 33 M€. L'activité a démarrée en octobre 2022. Le chiffre d'affaires du premier exercice est de 12 M€. La capacité annuelle de production est de l'ordre de 150 000 M3 et le chiffre d'affaire prévisionnel devrait s'établir à 40 M€.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif du GROUPE

Sociétés	2 023	2 022
ABB WOOD	-	-
ABB WOOD BRESIL	201	46
ALPIN PELLET	20	17
ARCHIBLOCK	34	27
ARCHIMBAUD ET FILS	114	87
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	87	66
ARCHIMMOB	-	-
COGELAND	6	7
FRANCEPAL	48	48
LAMARQUE	-	-
LA BELLE INVEST	-	-
LA BELLE MANAGERS	-	-
MIGEON	46	41
PACK AND STACK WOOD	93	101
PALLETS MIDDLES EAST	2	2
SAVOIE PAN	10	14
SCIERIE ARCHIMBAUD	38	28
TOTAL	**699**	**484**
LOGIFOR (Société Intégrée Proportionnellement)	10	10

5.2 - Chiffre d'affaires du GROUPE

Libellé	2023	France	Export
Scierie	47 154	25 272	21 882
Palettes	96 761	65 004	31 757
Granulés	91 698	74 305	17 393
Dés à Palettes	5 223	3 059	2 164
Production d'électricité	5 931	5 931	0
Total	**246 766**	**173 570**	**73 196**
2022	241 325	159 012	82 312
2021	144 380	101 001	43 379

5.3 - Situation nette consolidée

Libellé	TOTAL	GROUPE	MINORITAIRES
Situation nette consolidée au 30/09/21	**35 081**	**30 066**	**5 015**
Distribution dividendes	-494	-322	-171
Réduction de Capital	-5 040	-5 040	
Variation de Périmètre	-646		-646
Var. écart de conversion	-83	-46	-37
Subventions d'investissement	1 179	1 155	24
Résultat de l'exercice	38 221	33 885	4 336
Situation nette consolidée au 30/09/22	**68 218**	**59 698**	**8 520**
Distribution dividendes	-1 656	-676	-980
Réduction de Capital			
Variation de Périmètre			
Var. écart de conversion	-286	-284	-2
Subventions d'investissement	736	685	51
Résultat de l'exercice	28 961	24 047	4 914
Situation nette consolidée au 30/09/23	**95 973**	**83 470**	**12 503**

5.4 - Engagements hors bilan

	2023	2022
▪ Dettes garanties par des sûretés réelles :	18 250 K€	17 657 K€
▪ Dettes garanties par l'Etat	14 774 K€	14 400 K€
▪ Commandes fournisseurs d'immobilisations	7 755 k€	0 K€

5.5 - Engagements reçus

▪ Engagements financiers reçus :	14 506 K€	7 526 K€

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

▪ Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes :	201 K€

5.7 Rémunération des dirigeants

▪ Montant des rémunérations des mandataires sociaux	321 K€

6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant.

7- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé	2023.09	2022.09
Résultat net total des entités consolidées	**28 961**	**38 221**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	12 060	10 398
Variation de l'impôt différé	513	1 012
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	130	(69)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(221)	(621)
Marge brute d'autofinancement	**41 441**	**48 941**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(15 675)	5 496
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**25 766**	**54 437**
Acquisitions d'immobilisations	(33 061)	(39 348)
Cessions d'immobilisations	364	446
Réduction des autres immobilisations financières	719	(114)
Incidence des variations de périmètre		(1 152)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**(31 978)**	**(40 168)**
Souscription d'emprunts	13 730	26 184
Remboursements d'emprunts	(16 664)	(23 597)
Variation des subventions d'investissements	1 303	566
Dividendes	(1 656)	(494)
Augmentations / réductions de capital		(5 040)
Actionnaires : capital appelé non versé	(0)	60
Variation nette des concours bancaires	34	12
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(3 253)**	**(2 309)**
Variation de change sur autres postes du bilan	(286)	(83)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	**(286)**	**(83)**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**(9 751)**	**11 877**
Trésorerie : ouverture	22 657	10 781
Trésorerie : ouverture	**22 657**	**10 781**
Trésorerie : clôture	**12 906**	**22 657**

BILAN ACTIF (En K€)

Bilan actif consolidé	2 023	2 022
Immobilisations incorporelles	**9 000**	**9 012**
Dont Ecarts d'acquisition	*6 156*	*6 442*
Immobilisations corporelles	**121 324**	**101 345**
Immobilisations financières	**5 514**	**4 802**
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**135 839**	**115 160**
Stocks et en-cours	**32 438**	**31 330**
Clients et comptes rattachés	**39 282**	**42 890**
Autres créances et comptes de régularisation	**12 922**	**5 527**
Dont Impôts différés Actif	*0*	*0*
Valeurs mobilières de placement	**250**	
Disponibilités	**12 687**	**22 660**
Actif circulant	**97 579**	**102 406**
Total Actif	**233 418**	**217 566**

BILAN PASSIF (En K€)

Bilan passif consolidé	Clôture	Ouverture
Capital	3 370	3 370
Réserves et résultat consolidés	78 261	55 174
Subventions d'investissement nettes	1 840	1 155
Capitaux propres (Part du groupe)	**83 471**	**59 698**
Intérêts minoritaires	**12 502**	**8 520**
Intérêts minoritaires - Réserves	7 588	4 184
Intérêts minoritaires - Résultat	4 914	4 336
Total des capitaux propres	**95 973**	**68 218**
Ecart d'acquisition passif	**1**	**1**
Provisions pour risques et charges	**917**	**1 123**
Provisions	**918**	**1 124**
Dettes financières	**83 072**	**85 844**
Fournisseurs et comptes rattachés	**26 233**	**27 612**
Autres dettes et comptes de régularisation	**27 222**	**34 869**
Dont Impôts différés Passif	*5 622*	*4 864*
Dettes	**136 527**	**148 224**
Total Passif	**233 418**	**217 566**

Martin SCHNAPPER

3 avenue Georges Clémenceau
33150 CENON
Membre de la Compagnie Régionale Grande Aquitaine

ACCIOR CONSULTANTS
39 rue Denis Papin – BP 81830
Le Château d'Olonne
85118 Les Sables d'Olonne Cedex
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SAS SCIERIE ARCHIMBAUD

7 chemin de Dare
79170 – SECONDIGNE SUR BELLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 30 septembre 2023

Assemblée générale ordinaire
du 29 mars 2024

Ce rapport contient 27 pages dont 19 pages relatives aux comptes consolidés

SAS SCIERIE ARCHIMBAUD

siège social :
7 chemin de Dare
79170 – SECONDIGNE SUR BELLE
n° SIRET :
388 218 745 00015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
exercice clos le 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de la société SCIERIE ARCHIMBAUD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SCIERIE ARCHIMBAUD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à vérifier le caractère exhaustif des retraitements comptables opérés et le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur ces sujets.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Cenon et aux Sables d'Olonne, le 22 mars 2024

Martin SCHNAPPER
Commissaire aux Comptes

Jean-Yves BILLON

ACCIOR CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Description détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2023

BILAN ACTIF (En K€)

Bilan actif consolidé	2 023	2 022
Immobilisations incorporelles	**9 000**	**9 012**
Dont Ecarts d'acquisition	*6 156*	*6 442*
Immobilisations corporelles	**121 324**	**101 345**
Immobilisations financières	**5 514**	**4 802**
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**135 839**	**115 160**
Stocks et en-cours	**32 438**	**31 330**
Clients et comptes rattachés	**39 282**	**42 890**
Autres créances et comptes de régularisation	**12 922**	**5 527**
Dont Impôts différés Actif	*0*	*0*
Valeurs mobilières de placement	**250**	
Disponibilités	**12 687**	**22 660**
Actif circulant	**97 579**	**102 406**
Total Actif	**233 418**	**217 566**

BILAN PASSIF (En K€)

Bilan passif consolidé	Clôture	Ouverture
Capital	3 370	3 370
Réserves et résultat consolidés	78 261	55 174
Subventions d'investissement nettes	1 840	1 155
Capitaux propres (Part du groupe)	**83 471**	**59 698**
Intérêts minoritaires	**12 502**	**8 520**
Intérêts minoritaires - Réserves	7 588	4 184
Intérêts minoritaires - Résultat	4 914	4 336
Total des capitaux propres	**95 973**	**68 218**
Ecart d'acquisition passif	**1**	**1**
Provisions pour risques et charges	**917**	**1 123**
Provisions	**918**	**1 124**
Dettes financières	**83 072**	**85 844**
Fournisseurs et comptes rattachés	**26 233**	**27 512**
Autres dettes et comptes de régularisation	**27 222**	**34 869**
Dont Impôts différés Passif	*5 622*	*4 864*
Dettes	**136 527**	**148 224**
Total Passif	**233 418**	**217 566**

COMPTE DE RESULTAT (En K€)

Les Commissaires aux Comptes

Compte de résultat	2023	2022
Chiffre d'affaires	**246 766**	**241 325**
Autres produits d'exploitation	**4 836**	**4 524**
Achats consommés	**(134 804)**	**(125 509)**
Charges de personnel	**(25 869)**	**(22 796)**
Autres charges d'exploitation	**(33 784)**	**(36 232)**
Impôts et taxes	**(2 428)**	**(1 711)**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(13 060)**	**(10 380)**
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	**41 657**	**49 221**
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquistion	**(286)**	**(285)**
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	**41 371**	**48 936**
Charges et produits financiers	**413**	**707**
Charges et produits exceptionnels	(584)	412
Impôts sur les résultats	**(12 239)**	**(11 834)**
Résultat net des entreprises intégrées	**28 961**	**38 221**
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**28 961**	**38 221**
Intérêts minoritaires	4 914	4 336
Résultat net (part du groupe)	**24 047**	**33 885**

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Méthodes et principes de consolidation

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01, qui abroge et remplace le règlement CRC99-02.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :
. continuité de l'exploitation
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
. indépendance des exercices

N.B. : Sauf précision contraire, toutes les unités monétaires sont exprimées en milliers d'euros.

1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1-Sociétés consolidées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IP)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE)

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

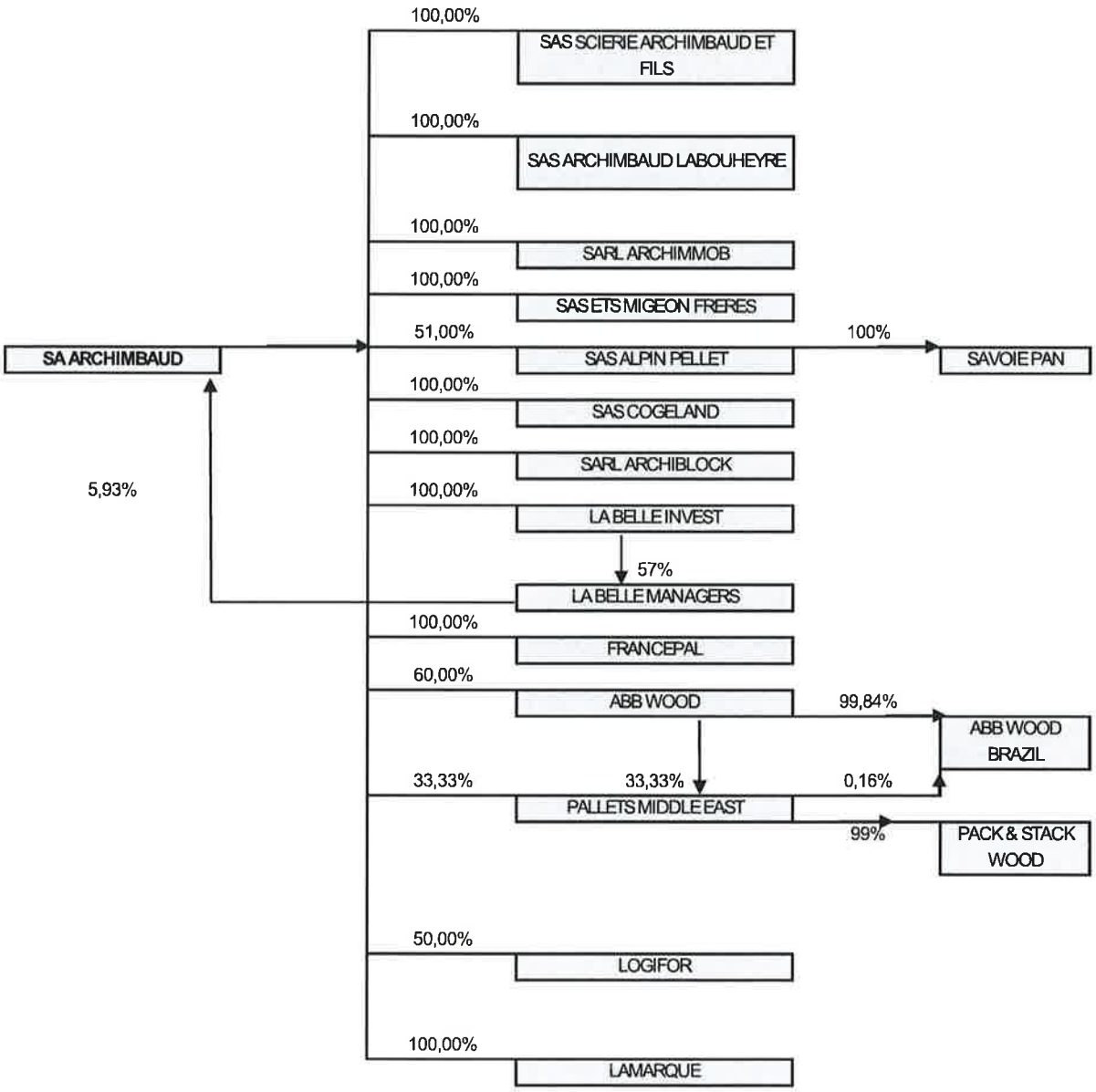
Au 30 septembre 2023, le périmètre comprenait 17 sociétés contre 16 à la clôture de l'exercice précédent.

Libellé	Pays	Méthode	% de Contrôle	% d'intérêt (Clôture)	% de Contrôle n-1	% d'intérêt n-1
ABB WOOD	France	IG	60,00	58,42	60,00	58,42
ABB WOOD BRAZIL	Brésil	IG	100,00	59,16	100,00	56,43
ARCHIBLOCK	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ALPIN PELLET	France	IG	51,00	49,66	51,00	49,66
ARCHIMBAUD ET FILS	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ARCHIMMOB	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
LA BELLE INVEST	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
COGELAND	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
FRANCEPAL	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
LAMARQUE	France	IG	100,00	97,37		
LOGIFOR	France	IP	50,00	48,69	50,00	48,69
LA BELLE MANAGERS	France	IG	57,14	55,64	57,14	55,64
MIGEON	France	IG	100,00	97,37	100,00	97,37
PALLETS MIDDLE EAST	Emirats Arabes Unis	IG	66,66	51,93	66,66	51,93
PACK & STACK WOOD	Emirats Arabes Unis	IG	99,00	51,41	99,00	51,41
SAVOIE PAN	France	IG	100,00	49,66	100,00	49,66

1.2 – Variation du périmètre de consolidation

- Souscription de la totalité des titres de la SAS LAMARQUE lors de sa création en juin 2023. La société a commencé son activité en octobre 2023.
- La souscription aux augmentations de capital de ABB WOOD dans ABB WOOD BRESIL s'est traduite par une relution de ABB WOOD (67 % à 99.84 %) au détriment de PALLET MIDLLE EAST (dilution de 33% à 0.16%). Le pourcentage de détention du groupe reste identique.

1.3 – Organigramme



2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les Commissaires aux Comptes

2.1 - Méthodes de consolidation

Les règles d'intégration dans le périmètre de consolidation sont définies comme suit :

Aucune limitation n'intervient dans le périmètre par application d'un critère de nature d'activité ; toutefois, la société T.I.B. n'est pas consolidée car l'activité est arrêtée et la société est destinée à être vendue. Tous les actifs afférents à cette structure sont dépréciés.

Les sociétés détenues de manière exclusive à plus de 50 % font l'objet d'une intégration globale. Cependant, la filiale italienne FRANCIA PELLETS, entrée dans le Groupe à la suite de l'achat de la société ALPIN PELLET, n'est pas consolidée car est considérée comme non significative.

La société LOGIFOR détenue à 50 % est consolidée par intégration proportionnelle.

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle ont été éliminés.

2-2 - Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté dans les capitaux propres.

2.3 - Dates de clôture

La date de clôture des différentes sociétés est le 30 septembre.

La SAS LOGIFOR clôture ses comptes annuels au 30 juin. Compte tenu de la date de clôture antérieure de trois mois et de l'absence d'évènements significatifs postérieurs au 30 juin 2023, les comptes annuels ont été retenus pour la consolidation.

Les sociétés étrangères, PALLET MIDDLE EAST, PACK & STACK WOOD et ABB WOOD BRESIL clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des situations intermédiaires au 30 septembre 2023 ont été retenues pour la consolidation des comptes.

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont alignés sur ceux de la société mère.

3.1 - Ecarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisitions sont présentés dans la rubrique immobilisations incorporelles sur une ligne séparée, Ecarts d'acquisition.

Ils correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

Les critères de détermination de la durée d'utilisation des écarts d'acquisitions, sont déterminés sur la base des aspects techniques, économiques et juridiques.

Cette analyse conduit à considérer soit un usage illimité soit un usage limité de ces actifs incorporels.

Ecarts d'acquisitions ayant une durée d'utilisation illimité :

En application du Règlement ANC 2020-01, art 231.11, les écarts d'acquisitions positifs dont la durée d'utilisation est illimitée, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Ces écarts d'acquisitions sont donc évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeurs.

Ecarts d'acquisitions ayant une durée d'utilisation limité :

Lorsque sa durée d'utilisation est limitée, l'écart d'acquisition positif est amorti linéairement sur sa durée de vie.

Au titre de l'exercice, la société considère que les écarts d'acquisition calculés sur les sociétés des Emirats Arabes Unis, soit PALLETS MIDDLE EAST et PACK & STACK WOOD, sont limités dans le temps et ont été amortis sur une durée de 5 ans.

Ecarts d'acquisitions négatifs :

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il correspond soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise ou à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses.

La comptabilisation de cet écart se fait par une inscription au passif du bilan consolidé en provision pour risques et charges. L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition, soit immédiatement dans le résultat de l'exercice d'acquisition.

Libellé	2022	2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	**9 815**	**9 815**						
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 373)	(3 659)			(286)			
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	6 442	6 156			(286)			
Ecart d'acquisition passif	**1**	**1**						
Reprise d'écart d'acquisition passif								
Valeur nette	1	1						

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Ecarts d'acquisition en K€	Brut	Amort. antérieurs	Dotation de l'exercice	Net
ARCHIMBAUD ET FILS	284	284		
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	72	72		
MIGEON	525	446		79
ALPIN PELLET	963	569		394
COGELAND	3 794	1 423		2371
SAVOIE PAN	377	8		369
FRANCEPAL	2 371			2371
PALLET MIDDLE EAST	306	121	61	124
PACK AND STACK WOOD	1 123	450	225	448
Total	**9 815**	**3 373**	**286**	**6 156**

3.2 - Frais d'établissement et de pré-exploitation

Ces frais sont retraités en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3.3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des actifs sont réputés avoir été comptabilisés en charges au moment de leur réalisation.

En application de l'approche par les composants définie par les règlements comptables CRC n° 2002-10 et CRC n° 2004-06, les postes de constructions, d'aménagements et d'installations relatifs aux différents bâtiments sont désormais décomposés selon quatre éléments amortis sur les durées suivantes :

- Bureaux
 - Gros œuvre 40 ans
 - Façades étanchéité 20 ans
 - Installations générales 15 ans
 - Agencements 15 ans

- Bâtiments industriels
 - Gros œuvre 25 ans
 - Façades étanchéité 20 ans
 - Installations générales 15 ans
 - Agencements 15 ans

Les plans d'amortissements retenus dans les comptes sociaux sont repris dans les comptes consolidés. En conséquence, les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	36	36					
Concessions, brevets et droits similaires	866	1 202	330	(4)			10
Fonds commercial	2 411	2 411					
Autres immobilisations incorporelles	150	150	0				(0)
Ecart d'acquisition	9 815	9 815					
Immobilisations incorporelles	**13 278**	**13 614**	**330**	**(4)**			**10**
Terrains	1 723	2 123	400				
Agencements et aménagements de terrains	10 262	10 881	1 047	(428)			
Constructions	24 499	40 539	3 508	(8)			12 540
Constructions sur sol d'autrui	4 638	5 257	587				32
Installations techniques, matériel & outillage	103 949	122 068	19 398	(2 053)			774
Autres immobilisations corporelles	13 841	15 662	1 991	(154)			(16)
Immobilisations corporelles en cours	16 011	10 402	8 738	(349)			(13 997)
Avances et acomptes s/immo. corp.	7 515	4 289	4 134	(7 361)			
Immobilisations corporelles	**182 439**	**211 220**	**39 803**	**(10 354)**			**(668)**
Total	**195 716**	**224 834**	**40 133**	**(10 358)**			**(657)**

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	(30)	(33)	(3)				
Concessions, brevets et droits similaires	(713)	(772)	(63)				4
Autres immobilisations incorporelles	(149)	(149)	(0)				(0)
Amortissements des écarts d'acquisition	(3 373)	(3 659)	(286)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(4 265)**	**(4 613)**	**(352)**				**4**
Agencements et aménagements de terrains	(3 303)	(3 597)	(722)				428
Constructions	(7 466)	(8 712)	(1 175)				(72)
Constructions sur sol d'autrui	(1 260)	(1 469)	(209)				
Installations techniques, matériel & outillage	(59 255)	(65 126)	(8 040)				2 169
Autres immobilisations corporelles	(9 553)	(10 794)	(1 393)				152
Amortissements des immobilisations corporelles	**(80 837)**	**(89 698)**	**(11 539)**				**2 678**
Amortissements sur actif immobilisé	**(85 102)**	**(94 311)**	**(11 891)**				**2 682**

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations des immobilisations incorporelles							
Autres immobilisations corporelles	(9)	(9)					
Immobilisations corporelles en cours	(248)	(188)		59			
Dépréciations des immobilisations corporelles	**(257)**	**(197)**		**59**			
Dépréciations sur actif immobilisé	**(257)**	**(197)**		**59**			

3.4 - Crédit-bail

Le coût du crédit-bail immobilier et mobilier a été retraité pour être comptabilisé, d'une part en amortissements, d'autre part en frais financiers. Ainsi, la valeur des biens financés par crédit-bail a été constatée à l'actif du bilan, la contrepartie étant inscrite en dette financière. Les biens immobiliers financés par crédit-bail ont également été décomposés selon les mêmes règles que celles appliquées aux actifs immobiliers en pleine propriété.

3.5 - Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Variation des Immobilisations Financières

Libellé	2022	2023	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	516	873	357					(0)
Créances rattachées à des part. < 1 an	2 930	5 040	887	(261)				1 484
Intérêts courus sur créances et prêts	1 523	79	40					(1 484)
Titres immobilisés (non courants)	12	12	0					
Prêts	429	716	287					
Dépôts et cautionnements versés	1 242	790	7	(459)				
Immobilisations financières	**6 652**	**7 510**	**1 577**	**(719)**				**(0)**
Actifs financiers	**6 652**	**7 510**	**1 577**	**(719)**				**(0)**

Les créances rattachées correspondent à des avances consenties à des filiales non consolidées.

Ventilation immobilisations Financières :

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations < 1 an	5 040	5 040					
Intérêts courus sur créances et prêts	79	79					
Prêts	716	316					400
Dépôts et cautionnements versés	790	790					
Total	**6 624**	**6 224**					**400**

Suivi des provisions sur immobilisations financières

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	(147)	(168)	(21)				
Autres créances ratt. à des part. part < 1 an	(1 701)	(1 801)	(100)				
Prêts		(25)	(25)				
Dépôts et cautionnements	(1)	(1)					
Dépréciations sur immobilisations financières	**(1 849)**	**(1 995)**	**(146)**				
Dépréciations sur actif financier	**(1 849)**	**(1 995)**	**(146)**				

La provision pour dépréciation des autres créances rattachées à des participations concerne principalement la société TIB pour un montant de 1 695 k€.

3.6 - Stocks

Les matières premières sont évaluées suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».
Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les produits et matières premières en stocks issus des opérations intra-groupes ont fait l'objet d'un retraitement pour neutraliser la marge. Cette élimination de marge est imputée sur le résultat de la société ayant produit les biens.

Stocks et en-cours

	2023			2022		
Libellé	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**	**Brut**	**Dépréciations**	**Net**
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	15 567	(37)	15 531	19 227	(50)	19 178
En-cours de biens	1 599		1 599	1 195		1 195
Produits intermédiaires finis	15 680	(926)	14 754	10 719	(5)	10 714
Stocks de marchandises	555		555	243		243
Stocks et en-cours	**33 402**	**(963)**	**32 438**	**31 384**	**(55)**	**31 330**

3.7 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

3.8 - Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, soit 25 % (idem n-1), sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Le montant des impôts différés passifs est comptabilisé en autres dettes pour un montant de 5 622 k€. L'impôt différé inscrit en charge au 30 septembre 2023 s'élève à 512 K€.

3.9 - Intérêts minoritaires

Ils sont représentatifs de la quote-part des associés autres que la SCIERIE ARCHIMBAUD dans la situation nette des sociétés filiales.

3.10 – Subventions d'investissements

Elles sont inscrites en capitaux propres pour le montant net d'impôt différé. La part revenant au groupe est inscrite sur une ligne spécifique « Subventions d'Investissement nettes », et la part revenant aux minoritaires est incluses dans le montant global « Intérêts Minoritaires ».

3.11 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an		5	5				
Provisions pour pertes de change	280	40	40				(280)
Autres provisions pour risques < 1 an	183	233	118	(67)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	214	197	4	(14)			(7)
Autres provisions pour charges < 1 an	445	442	146	(150)			
Provisions	**1 123**	**917**	**314**	**(232)**			**(287)**

3.12 – Provision pour indemnité de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions des conventions collectives applicables dans les sociétés françaises. Elles sont exprimées pour le montant des engagements au 30 septembre 2023 net de l'épargne constituée à cette même date.

Lorsque l'épargne constituée est supérieure à l'engagement, une charge constatée d'avance est constatée. Lorsque l'épargne est inférieure à l'engagement, une provision pour risque est comptabilisée.

Au titre de l'exercice, la société a comptabilisé 93 k€ de charges constatées d'avance et une provision de 197 k€.
Les différents paramètres retenus pour calculer ces indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4,06%	3,74%
Table de mortalité	TH/TF 00-02	TH/TF 00-02
Age de départ	64 ans	62 ans
Taux de turn-over	3%	3%
Méthode	rétro prorata-temporis	rétro prorata-temporis

3.13 - Fiscalité

Les sociétés suivantes ont opté pour l'intégration fiscale :

Libellé
SCIERIE ARCHIMBAUD (Tête de groupe)
ARCHIBLOCK
ARCHIMBAUD ET FILS
ARCHIMMOB
LA BELLE INVEST
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE
MIGEON

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque entité fiscale supporte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

3.14 – Emprunts

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	3 600	3 600					
Emprunts Crédits Baux	8 729	7 501	196	(1 424)			
Avances Remboursables	50			(50)			
Emprunts auprès établiss. de crédit	63 550	62 092	13 532	(14 990)			
Dépôts et cautionnements reçus	46	47	2	(1)			
Emprunts Participatifs	8 000	8 000					
Autres emprunts et dettes assimilées	1 453	1 341		(112)			
Intérêts courus sur emprunts	382	395	100	(87)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	3	31	28				
Concours bancaires (dettes)	31	65	34				
Dettes financières	**85 844**	**83 072**	**13 892**	**(16 664)**			

Ventilation des dettes financières

	Totaux	- 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 600	0	0	0	0	0	3 600
Crédit Baux	7 501	1 167	1 210	1 230	1 256	1 265	1 373
Emprunts auprès établiss. de crédit	62 092	16 113	15 295	13 069	9 216	4 422	3 978
Dépôts et cautionnements reçus	47		47				0
Emprunts Participatifs	8 000	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000
Autres emprunts et dettes assimilées	1 341	99	558	107	111	116	351
Intérêts courus sur emprunts	395	395	0	0	0	0	0
Concours Bancaires	31	31					0
Intérêts courus	65	65					0
Total des dettes financières	**83 072**	**17 870**	**17 109**	**16 405**	**12 583**	**7 803**	**11 301**

3.15 - Produits et charges financiers

Produits financiers

Libellé	2023	2022
Reprise sur dépréciation titres - groupe		38
Gains de change sur opérations financières	4 239	2 424
Autres produits financiers	589	272
Produits financiers	**4 828**	**2 733**

Charges financières

Libellé	2023	2022
Charges d'intérêts	(1 718)	(1 587)
Pertes de change sur opérations financières	(2 178)	(195)
Autres charges financières	(333)	(238)
Dot. aux provisions à caractère financier	(40)	
Dot. dépr. sur actifs financiers	(146)	(6)
Charges financières	**(4 416)**	**(2 026)**

3.16 - Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels

Libellé	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	3
Produits excep. s/ exercices antérieurs	6	41
Produits de cession d'immo. incorp.	322	289
Produits de cession d'immo. corp.	42	71
Produits de cession de titres		87
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	334	621
Rep. sur provisions réglementées	10	
Produits exceptionnels	**714**	**1 112**

Charges exceptionnelles

Libellé	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(41)	(277)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(685)	(22)
VNC des titres conso cédés		(65)
VNC des immo. incorp. cédées	(270)	
VNC des immo. corp. cédées	(254)	(312)
Autres charges exceptionnelles	(12)	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(21)	(23)
Dotations aux provisions réglementées	(10)	0
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(5)	
Charges exceptionnelles	**(1 298)**	**(700)**

Les charges sur exercices antérieures intègrent essentiellement des pertes réalisées au Brésil.

3.17 – Impôt sur le résultat

Charges d'impôts

Libellé	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	(11 803)	(10 967)
Impôts différés	(513)	(1 012)
Imposition forfaitaire	(62)	
Crédits d'impôts	138	144
Charges d'impôts	**(12 239)**	**(11 834)**

La preuve d'impôt se décompose comme suit :

Libellé	2023.09
Résultat des entreprises intégrées	**28 961**
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	**(12 525)**
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	**41 486**
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	**(10 371)**
Effets des différences de base	**(136)**
Effets des différences de taux	**(713)**
Effets des dispositions fiscales particulières	**(1 019)**
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	**(12 239)**
CHARGE D'IMPOT REELLE	**(12 239)**

4- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Usine Brésil :

Le groupe a créé une unité de sciage au Brésil. Le montant global de l'investissement s'élève à 33 M€. L'activité a démarrée en octobre 2022. Le chiffre d'affaires du premier exercice est de 12 M€. La capacité annuelle de production est de l'ordre de 150 000 M3 et le chiffre d'affaire prévisionnel devrait s'établir à 40 M€.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif du GROUPE

Sociétés	2 023	2 022
ABB WOOD	-	-
ABB WOOD BRESIL	201	46
ALPIN PELLET	20	17
ARCHIBLOCK	34	27
ARCHIMBAUD ET FILS	114	87
ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	87	66
ARCHIMMOB	-	-
COGELAND	6	7
FRANCEPAL	48	48
LAMARQUE	-	-
LA BELLE INVEST	-	-
LA BELLE MANAGERS	-	-
MIGEON	46	41
PACK AND STACK WOOD	93	101
PALLETS MIDDLES EAST	2	2
SAVOIE PAN	10	14
SCIERIE ARCHIMBAUD	38	28
TOTAL	**699**	**484**
LOGIFOR (Société Intégrée Proportionnellement)	10	10

5.2 - Chiffre d'affaires du GROUPE

Libellé	2023	France	Export
Scierie	47 154	25 272	21 882
Palettes	96 761	65 004	31 757
Granulés	91 698	74 305	17 393
Dés à Palettes	5 223	3 059	2 164
Production d'électricité	5 931	5 931	0
Total	**246 766**	**173 570**	**73 196**
2022	241 325	159 012	82 312
2021	144 380	101 001	43 379

5.3 - Situation nette consolidée

Libellé	TOTAL	GROUPE	MINORITAIRES
Situation nette consolidée au 30/09/21	**35 081**	**30 066**	**5 015**
Distribution dividendes	-494	-322	-171
Réduction de Capital	-5 040	-5 040	
Variation de Périmètre	-646		-646
Var. écart de conversion	-83	-46	-37
Subventions d'investissement	1 179	1 155	24
Résultat de l'exercice	38 221	33 885	4 336
Situation nette consolidée au 30/09/22	**68 218**	**59 698**	**8 520**
Distribution dividendes	-1 656	-676	-980
Réduction de Capital			
Variation de Périmètre			
Var. écart de conversion	-286	-284	-2
Subventions d'investissement	736	685	51
Résultat de l'exercice	28 961	24 047	4 914
Situation nette consolidée au 30/09/23	**95 973**	**83 470**	**12 503**

5.4 - Engagements hors bilan

	2023	2022
▪ Dettes garanties par des sûretés réelles :	18 250 K€	17 657 K€
▪ Dettes garanties par l'Etat	14 774 K€	14 400 K€
▪ Commandes fournisseurs d'immobilisations	7 755 k€	0 K€

5.5 - Engagements reçus

▪ Engagements financiers reçus :	14 506 K€	7 526 K€

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

▪ Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes :	201 K€

5.7 Rémunération des dirigeants

▪ Montant des rémunérations des mandataires sociaux	321 K€

6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant.

Les Commissaires aux Comptes

7- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé	2023.09	2022.09
Résultat net total des entités consolidées	**28 961**	**38 221**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	12 060	10 398
Variation de l'impôt différé	513	1 012
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	130	(69)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(221)	(621)
Marge brute d'autofinancement	**41 441**	**48 941**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(15 675)	5 496
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**25 766**	**54 437**
Acquisitions d'immobilisations	(33 061)	(39 348)
Cessions d'immobilisations	364	446
Réduction des autres immobilisations financières	719	(114)
Incidence des variations de périmètre		(1 152)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**(31 978)**	**(40 168)**
Souscription d'emprunts	13 730	26 184
Remboursements d'emprunts	(16 664)	(23 597)
Variation des subventions d'investissements	1 303	566
Dividendes	(1 656)	(494)
Augmentations / réductions de capital		(5 040)
Actionnaires : capital appelé non versé	(0)	60
Variation nette des concours bancaires	34	12
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(3 253)**	**(2 309)**
Variation de change sur autres postes du bilan	(286)	(83)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	**(286)**	**(83)**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**(9 751)**	**11 877**
Trésorerie : ouverture	22 657	10 781
Trésorerie : ouverture	**22 657**	**10 781**
Trésorerie : clôture	**12 906**	**22 657**